



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 8 septembre 2023

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Compeyre

Par arrêté du 21 juillet 2023, publié au journal officiel du 8 septembre 2023, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les dommages consécutifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols, pour la commune de Compeyre.

Les sinistrés de cette commune disposent de 30 jours, soit jusqu'au lundi 9 octobre inclus pour déposer ou compléter leur déclaration de sinistre aux assurances.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

